

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise

1. Intitulé de module Options secondaires 2024-2025

Code : 5143-5145

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-e-s EES et 5 et 6 pour les étudiant-e-s EEW
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Voir lien intranet :

https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires_options-secondaires-2024-2025

Descriptifs des options secondaires proposées.

5. Contenu et formes d'enseignement

Voir lien intranet :

https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires_options-secondaires-2024-2025

Descriptifs des options secondaires proposées.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s et/ou travaux de groupe et/ou présentations orales, selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant- e-s avant les évaluations).
- Semaine 15 : Evaluations orales autorisées.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-e-s répétant ce module durant la présente année académique.

7. Modalités de remédiation

Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.

Pas de remédiation

Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

8. Bibliographie